



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

TO/PR

Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Procès-verbal de la réunion du 31 mars 2011

ORDRE DU JOUR :

1. 5881A Projet de loi portant introduction d'un Code de la consommation
- Rapporteur : Monsieur Alex Bodry
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. 6265 Projet de loi adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements et modifiant l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat
- Rapporteur : Monsieur Claude Haagen
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Prévisions macroéconomiques
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam remplaçant M. Henri Kox, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Félix Eischen, M. Léon Gloden remplaçant M. Marc Spautz, M. Claude Haagen, M. Jacques-Yves Henckes, M. Claude Meisch

M. Serge Allegrezza, Mme Beryl Bruck, M. Jérôme Hury, M. Pierre Rauchs, Mme Marie-Josée Ries, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Lies, Mme Lydia Mutsch, M. Robert Weber

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. 5881A Projet de loi portant introduction d'un Code de la consommation

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. le Président-Rapporteur présente succinctement son projet de rapport, transmis au préalable aux membres de la commission.

Débat :

Un intervenant commente ce projet de rapport comme étant rédigé de manière à permettre également aux non-initiés de se retrouver aisément dans ce dossier complexe. Il émet deux remarques que la commission fait siennes : une note de bas de page, au chapitre présentant l'objet du projet de loi, est à compléter par l'indication des deux directives transposées par la loi en projet. A la page qui suit, au point c, troisième alinéa, troisième phrase, le « ne explétif », considéré comme une double négation en combinaison avec l'expression « sans que », est à rayer.

Le représentant du groupe *déi gréng* obtient confirmation que le délai actuellement en vigueur en matière de commerce électronique a été maintenu inchangé à sept jours ouvrables.

Vote :

Sauf l'abstention du représentant du groupe *déi gréng*, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres de la commission présents ou représentés.

Compte tenu du volume du projet de loi qui transpose également deux directives, la commission propose un temps de parole suivant le modèle 1, tout en accordant davantage de temps au rapporteur.

2. 6265 Projet de loi adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements et modifiant l'article 11 de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. le Rapporteur présente son projet de rapport, transmis au préalable aux membres de la commission.

Débat :

Un représentant du Ministère signale que la Chambre des Métiers vient également de publier un avis, entré le 30 mars 2011 au Ministère.

M. le Président suggère de compléter le projet de rapport sur ce point, tout en esquissant un possible résumé de cet avis. L'assistance marque son accord à l'ajout proposé.

Vote :

Le projet de rapport est adopté avec cinq voix (les représentants des groupes CSV et LSAP) contre 3 voix (les représentants des groupes DP et *déi gréng*).

La commission propose un temps de parole suivant le modèle 1.

3. Prévisions macroéconomiques

La commission approuve la proposition de M. le Président de compléter l'ordre du jour par le point sous objet. Celui-ci entend saisir l'occasion de la présence des représentants du STATEC afin de faire bénéficier également la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire d'une présentation de la note du Comité de prévision exposée, le 29 mars 2011, à la Commission des Finances et du Budget.

Cette méthode de travail, en groupe d'experts ministériels, fût une première fois appliquée en été 2009. Le mandat du Comité de prévision, désormais instauré, était d'élaborer des prévisions macroéconomiques et de l'évolution des finances publiques à l'horizon 2014, sous l'hypothèse de politiques publiques inchangées.

Dans son exposé, le directeur du STATEC suit la note du Comité de prévision jointe en annexe à ce procès-verbal.

Intéressants d'un point de vue de divergences prévisionnelles résultant de méthodes de travail différentes, sont les pronostics concernant les recettes fiscales.

Suivant le modèle économétrique initialement employé, les recettes publiques auraient dû augmenter en mesure de la croissance du PIB en valeur (élasticité 1). Néanmoins, d'un point de vue empirique, les experts des administrations fiscales récusent ce postulat et admettaient une progression beaucoup plus lente des recettes. Cette contradiction a incité à une analyse approfondie de ce phénomène. Il s'est avéré que, par le passé, l'élasticité des recettes (rapport entre la variation du PIB et la variation correspondante des recettes publiques) est variable, voire pro-cyclique (forte en périodes d'expansion, faible en périodes de récession).¹ Il s'ajoute que des « cassures » ont pu être observées du fait de modifications significatives de la base fiscale (p.ex. arrivée d'autres types de produits/entreprises sur le marché) voire de certains taux d'imposition. Par conséquent, trois scénarios ont été calculés. Un scénario avec une faible élasticité des recettes de 0,74. Un scénario à élasticité 0,9, ce qui correspond à peu près à la moyenne historique de l'élasticité, variable toutefois très volatile et un scénario à élasticité moindre (0,8). Ces hypothèses différentes ont un impact direct sur le déficit public à prévoir. Toutefois, indépendamment du scénario développé, le solde de financement de l'administration publique sera négatif en 2014.

Le scénario de base à admettre pour le programme de stabilité et de croissance doit être identique à celui du PNR 2020 à transmettre à la Commission européenne.

L'orateur illustre l'impact que devraient avoir ces évolutions prévisibles sur la gestion politique. Ainsi, des objectifs budgétaires fixés par rapport au PIB, comme les dépenses recherche et développement (R&D),² devraient être soit adaptés, soit les mesures mises en œuvre pour les atteindre devraient être repensées. Une croissance plus forte du PIB, sans une croissance équivalente des recettes fiscales, exige la mobilisation d'une masse budgétaire relativement plus importante. Les enquêtes et simulations de la possibilité du secteur privé d'accroître ses dépenses R&D montrent toutefois que les 10% des entreprises qui assurent 80% de ces investissements sont quasi au maximum de leur capacité d'investissement. Afin d'atteindre l'objectif fixé, il s'agit donc, soit de convaincre davantage

¹ Voir graphique en annexe « Recettes et PIB en valeur ».

² Le projet de PNR 2020 prévoit un niveau cumulé des investissements R&D publics et privés de 2,6% du PIB

d'entreprises à se lancer dans la recherche, soit d'investir massivement dans la recherche publique – ou bien d'adapter cet objectif. Il en va de même des objectifs en matière d'emploi, de taux de pauvreté, etc..

Débat :

Suite à des questions afférentes, il est précisé que

- le potentiel de croissance de l'économie nationale s'est réduit de moitié. La capacité de production maximale potentielle de l'économie nationale est calculée suivant un modèle incluant les facteurs travail (T), capital (K) et progrès technologique. Ce potentiel a fortement souffert de la récession économique ;
- le Luxembourg est un pays massivement dépendant de la demande internationale et notamment de l'exportation de services. Les exportations représentent quelque 160% du PIB. Cette demande est calculée suivant un indicateur national qui pondère la demande internationale suivant l'importance des différents pays pour les exportations luxembourgeoises. Cet indicateur se base sur les prévisions de la demande internationale élaborées par des organismes internationaux ;
- la zone euro connaît une croissance économique relativement faible. Historiquement, le taux de croissance du Luxembourg se situe au-dessus de celui de la zone euro. Cet écart a toutefois tendance à se réduire. Pour l'année 2012, les prévisions admettent une croissance de 2% pour la zone euro et de 3,6% pour le Luxembourg. Cet écart de croissance a son origine dans le poids du secteur des finances au Luxembourg. Si la croissance en zone euro n'était que de 1,5% en 2012, celle du Luxembourg serait de 3%.

La note du Comité de prévision sera transmise aussitôt après la réunion aux membres de la commission.

4. Divers (PNR 2020)

Constatant que, compte tenu également de ces récentes prévisions macroéconomiques, le projet de PNR 2020 sera à réviser sur certains points, la commission juge nécessaire que le Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (PNR 2020) sera présenté en commission avant sa notification aux instances communautaires.

Toutes les commissions parlementaires ayant introduit des observations au sujet du projet de PNR 2020 seront invitées à cette réunion qui aura lieu fin avril.

Il est précisé que le PNR 2020 se présente toujours sous forme de projet. Une série d'arbitrages reste à réaliser. Le Premier Ministre rencontrera également les partenaires sociaux à ce sujet.

Luxembourg, le 4 avril 2011

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président,
Alex Bodry

Annexes :

- Note du Comité de prévision « Prévisions macroéconomiques et évolution des finances publiques, 2010-2014 », 21pp ;
- Graphique « Recettes et PIB en valeur », 1p.

NOTE DU COMITE DE PREVISION
PREVISIONS MACROECONOMIQUES ET
EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES, 2010-2014

La prévision macroéconomique et budgétaire ci-dessous a été élaborée par le **comité de prévision**.

La méthode de travail utilisée est une **méthode « hybride »** basée sur la **modélisation économétrique** et « calibrée » par la démarche **empirique** des administrations compétentes.

Le cadre de référence pour cette prévision à moyen terme est un scénario à « **politique inchangée** ».

A. LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

La situation économique en 2011

- **Croissance économique de 3% en 2011** (ralentissement de la croissance par rapport à 2010 → 3,8%).
- **Ralentissement de la croissance en 2011** en vertu d'un « effet de base » (forte croissance en 2010 suite à la récession profonde de 2009) et d'une politique budgétaire moins expansive (diminution des dépenses publiques et augmentations d'impôts).
- **Par ailleurs, risques « externes » toujours élevés** (particulièrement en Europe) : crise de la dette souveraine, augmentation des prix pétroliers etc.
- Sous l'impulsion notamment de l'évolution des prix pétroliers, **l'inflation accélère** : l'indice des prix national) accélère de 2,8% en 2010 à 3,3% en 2011.
- En théorie, une **tranche indiciaire** vient à échéance en mai 2011 ; or, en vertu des accords « bipartite » entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, l'application de cette tranche indiciaire est reporté à **octobre 2011**.
- L'**emploi** intérieur augmenterait de 1,9% en 2011, soit une création nette de +/- 6.800 emplois.
- Le **taux de chômage** devrait se stabiliser en 2011 après avoir augmenté fortement deux années durant (taux "ADEM", au sens strict est égal à 6%).

Le **comité de prévision** est composé de représentants des ministères et administrations suivants : Ministère des Finances (IGF, Trésorerie de l'Etat), Administration des Contributions directes, Administration de l'Enregistrement et des domaines, Administration des Douanes et accises, Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Statec, IGSS, CSSF.

Les prévisions macro-économiques à moyen-terme, 2012-2014

- **Croissance économique de l'ordre de 3,5% l'an au cours de la période 2012-2014.**
- Ce taux de croissance est supérieur au taux de croissance moyen historique de la zone euro et de l'UE, mais **inférieur au taux de croissance à long terme de l'économie luxembourgeoise.**
- Les facteurs contribuant à la croissance à moyen terme sont la demande intérieure (*consommation privée et consommation des administrations publiques*), ainsi que les exportations nettes.
- L'investissement évolue à un rythme moins dynamique que sa moyenne de long terme.
- Après l'accélération de l'inflation en 2011, le niveau général des prix augmenterait de l'ordre de 2% l'an (soit autour de 2% mais en-dessous de 2%) au cours de la période 2012-2014, mais cette projection est conditionnelle au niveau admis des prix pétroliers; *or ces derniers sont supposés constants (cf. ci-après).*
- La trajectoire de l'inflation à moyen terme implique que les prochaines **tranches indiciaires** viennent à échéance en **mai 2012** et en **septembre 2013**.
- Il convient de relever que la trajectoire de l'inflation dépend fortement de l'hypothèse concernant l'évolution des prix pétroliers ; l'hypothèse retenue pour cette prévision est un prix moyen du baril de pétrole de 102,1 USD en 2011 et 102,6 USD au cours de la période 2012-2014.
- L'**emploi** intérieur évolue à un **taux de croissance \geq de 2% l'an au cours de la période 2012-2014** et en parallèle, le taux de chômage diminuerait graduellement de 5,4% en 2011 à 4,8% en 2014.
- **Les prévisions macroéconomiques à moyen terme sont élaborées sous l'hypothèse que la crise économique et financière n'implique pas de choc additionnel spécifique négatif au niveau du secteur financier luxembourgeois. En revanche, le taux de croissance moyen, admis pour la valeur ajoutée du secteur financier sur la période de prévision, est inférieur à la moitié du taux historique observé sur les 20 années précédentes (hors impact de la crise 2008/2009).**
- Les prévisions tiennent implicitement compte des effets de « rémanence » de la crise, c'est-à-dire que la croissance potentielle de la zone euro et internationale ait diminué suite à la crise économique et financière.

TABLEAU 1 : Hypothèses de bases – scénario macroéconomique

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'intérêt à court terme (moyenne annuelle)	0.8	1.1	1.8	2.2	2.4
Taux d'intérêt à long-terme (moyenne annuelle)	3.6	3.8	4.6	4.8	4.9
Taux de change USD/€ (moyenne annuelle)	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4
Taux de change effectif nominal	0.6	-0.1	0.0	0.0	0.0
Croissance économique zone euro	1.8	1.7	2.0	2.1	2.3
Croissance marchés extérieurs pertinents	8.6	6.1	6.1	6.1	6.7
Prix du pétrole (USD)	79.9	102.1	102.6	102.6	102.6

TABLEAU 2 : Principaux indicateurs macroéconomiques

	Code SEC	2010	2010	2011	2012	2013	2014
		en mia. €	%	%	%	%	%
1. PIB réel	B1*g	29.8	3.8	3.0	3.6	3.5	3.5
2. PIB nominal	B1*g	41.3	8.4	8.1	6.1	6.1	5.9
Sources de la croissance							
3. Dépenses de consommation privée	P.3	11.2	2.3	2.0	2.9	3.9	2.9
4. Dépenses de consommation des administrations publiques	P.3	4.7	2.3	0.9	3.2	2.0	2.5
5. Formation brute de capital fixe	P.51	6.3	7.8	8.4	0.4	-1.2	-0.7
6. Variation des stocks	P.52 + P.53	...	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0
7. Exportations de biens et services	P.6	56.7	7.9	8.5	6.0	6.5	7.4
8. Importations de biens et services	P.7	49.2	8.5	7.4	5.7	6.4	7.3
Contributions à la croissance du PIB							
9. Demande finale totale	2.8	2.6	1.6	1.5	1.3
10. Variation des stocks	P.52 + P.53	...	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
11. Exportations nettes de biens et services	B.11	...	0.9	0.3	1.9	2.0	2.2

TABLEAU 3 : Evolution des prix

	Code SEC	2010	2011	2012	2013	2014
		%	%	%	%	%
1. Déflateur du PIB		4.5	3.0	2.4	2.5	2.3
2. Déflateur de la consommation privée		2.1	2.8	2.0	2.1	2.3
3. Taux d'inflation (ICPH)		2.8	3.3	2.0	1.7	1.8
4. Déflateur de la consommation des administrations publiques		3.1	2.7	3.4	2.9	2.4
5. Déflateur des investissements		1.5	1.7	1.5	1.4	1.8
6. Déflateur des prix à l'exportation		7.2	5.9	5.6	4.6	4.1
7. Déflateur des prix à l'importation		7.2	7.1	6.1	5.2	4.7

TABLEAU 4 : Evolution sur le marché du travail

	Code SEC	2010	2010	2011	2012	2013	2014
		Niveau	%	%	%	%	%
1. Emploi intérieur (x 1.000 personnes)		357.1	1.4	1.9	2.1	2.5	2.3
2. Emploi, nombre d'heures travaillées		340.2	1.5	1.5	1.6	2.0	1.9
3. Taux de chômage (définition Eurostat)		...	5.4	5.4	5.3	5.0	4.8
4. Productivité du travail (PIB réel par personne active)		...	2.3	1.1	1.6	1.0	1.2
5. Productivité du travail (PIB réel par heure travaillée)		...	2.2	1.5	2.0	1.4	1.8
6. Rémunération des salariés (en mia. €)	D.1	18.4	3.4	4.2	6.3	5.3	5.2
7. Rémunération par salarié (x 1.000 € par an)		54.6	1.9	2.2	4.1	2.8	2.8

B. FINANCES PUBLIQUES

Les prévisions de finances publiques sont élaborées à politique inchangée.

L'annexe à cette note fournit des **informations détaillées** concernant les **hypothèses retenues** pour établir les prévisions des différentes catégories de recettes et de dépenses publiques.

En matière de dépenses publiques, il convient de relever les hypothèses suivantes :

- Les **décisions « bipartite »** sont prises en compte dans la prévision.
- Pendant la période de prévision, trois « **tranches indiciaires** » viennent à échéance : en octobre 2011, en mai 2012 (sous réserve des modifications éventuelles résultant des décisions « bipartite ») et en septembre 2013.
- Les **effectifs de l'administration centrale** augmentent de +/- 300 unités par an au cours de la période 2011-2014; par ailleurs les effectifs du secteur public dans son ensemble (approche "SEC95") évolueraient de quelque 1100 personnes par an.
- Les dépenses d'investissement sont basées sur le programme pluriannuel.

En matière de recettes publiques, il est présumé que les **taux d'imposition** et de **cotisations sociales** restent **inchangés au cours de la période 2011-2014** et que la contribution de crise est prélevée en 2011 et 2012 uniquement.

La notification "Maastricht" du 1er avril 2011

- En 2010, solde de financement déficitaire de l'administration publique de **-710 mio. € (-1,7% du PIB)**.
- Par rapport à la notification d'octobre 2010, **révision/amélioration du solde de +170 mio. € (+0,4% du PIB)**.
- La révision du solde pour l'exercice 2010 est expliquée notamment par une révision technique liée au traitement statistique des revenus de la propriété du **Fonds de compensation** (réserve de pension). De plus amples détails sont fournis en annexe.
- Par ailleurs, l'amélioration du solde budgétaire en 2010 est liée à une révision à la hausse des **impôts directs (+186 mio. € ou +0,5% du PIB)** qui s'explique notamment par la perception au cours de dernier trimestre de l'exercice 2010 de soldes d'imposition liés à des exercices antérieurs.
- L'année 2011 est une année « transitoire » entre une politique budgétaire « expansionniste » et une politique budgétaire « neutre ».
- Selon la notification du 1^{er} avril 2011, le **déficit budgétaire de l'administration publique** se chiffre à **640 mio. €, soit 1,5% du PIB**.

- Par rapport à l'exercice 2010, le solde de financement de l'administration publique s'est amélioré de 70 mio. € (+0,2% du PIB).
 - **L'administration centrale** éprouve un besoin de financement de **1.291 mio. € (-2,9% du PIB)** ; a priori, ce besoin de financement est couvert par l'emprunt émis en mai 2010.
 - Le solde de financement des **administrations locales** est proche de l'équilibre (**+31 mio. € ou +0,1% du PIB**).
 - La **sécurité sociale** dégage une capacité de financement de **619 mio. €, soit +1,4% du PIB**.
 - L'évolution des recettes et des dépenses publiques reflète l'amélioration du contexte macroéconomique et l'impact des mesures décidées par le Gouvernement.
 - Ainsi, les **recettes publiques** augmentent de 5,3% (contre +4,6% en 2010) et les dépenses publiques augmentent de 4,7% (contre 6,8% en 2010).
 - Au niveau des recettes publiques, il convient de relever le dynamisme des impôts directs (+6,5% en 2011 contre +4,9% en 2010) et des cotisations sociales (+6,4% en 2011 contre +3,6% en 2010).
 - Les explications pour ces évolutions ont été identifiées ci-dessus : l'amélioration de la conjoncture et notamment son impact sur le marché du travail et l'emploi et les mesures fiscales (impôt sur le revenu des personnes physiques, impôt de solidarité et contribution de crise).
 - Au niveau des **dépenses publiques**, il convient de relever l'impact des mesures d'économie décidées par le Gouvernement.
 - Ainsi, les dépenses de consommation intermédiaire (« frais de fonctionnement ») diminuent de 0,4% par rapport à 2010 et le taux de progression des investissements publics passe de 20,7% en 2010 à 2,1% en 2011.
-
- La **notification du 1^{er} avril 2011** prend en compte le scénario macroéconomique révisé présenté dans la première partie de la note, les « effets de base » résultant de la révision des données pour l'exercice 2010 et les observations « empiriques » concernant l'évolution des recettes et dépenses de l'administration publique au premier trimestre de l'exercice budgétaire en cours.
 - Par conséquent, les **données** pour l'exercice 2011 tels que présentées dans la notification du 1^{er} avril **divergent du budget voté pour l'exercice 2011**.
 - Par rapport au budget voté, le solde de financement notifié au 1^{er} avril 2011 présente une **détérioration de 119 mio. € (-0,3% du PIB)**.
 - Cette détérioration résulte d'une **révision à la hausse des dépenses de l'ordre de 163 mio. € (0,4% du PIB)** ; la hausse est compensée partiellement par une **révision à la hausse des recettes de l'ordre de 44 mio. € (+0,1% du PIB)**.
 - Au niveau des dépenses, il convient de relever notamment la révision à la hausse des dépenses d'investissement (+134 mio. €) et des dépenses de prestations sociales en espèces (+76 mio. €).
 - Au niveau des recettes, il convient de relever la révision à la hausse des impôts directs (+230 mio. €) et des cotisations sociales (+63 mio. €).

- A noter que la révision technique concernant les revenus de la propriété du Fonds de compensation produit également des effets significatifs en 2011.

Les prévisions à moyen terme, 2012-2014

- **A politique inchangée, la situation budgétaire de l'administration centrale reste déficitaire au cours de la période 2012-2014.**
 - La tendance à la réduction du **déficit public** est inversée en 2012 : en effet, le déficit public passe de 1,5% du PIB en 2011 (-640 mio. €) à **2,3% du PIB en 2012 (-1.066 mio. €)**.
 - **Selon le scénario de base, le déficit de l'administration publique reste > 2% du PIB en 2013 et 2014.**
 - Dans ce scénario, la **dette publique** passe de 7.712 mio. € en 2011 (17,6% du PIB) à **12.295 mio. € en 2014 (23,7% du PIB)**.
 - L'évolution à moyen terme des dépenses publiques reflète les décisions gouvernementales prises en 2010. Ainsi, les dépenses publiques évoluent à un rythme inférieur au taux de croissance du PIB nominal et le ratio entre les dépenses publiques et le PIB passe de 41,6% en 2010 à 39,9% en 2014, soit une réduction de 1,7% du PIB.
 - Or, selon le scénario de base, les recettes publiques évoluent également à un rythme inférieur au taux de croissance du PIB nominal. Ainsi, le ratio entre les recettes publiques et le PIB passe de 39,9% en 2010 à 37,7% en 2014, soit une diminution de 2,2% du PIB.
 - En partant d'une situation budgétaire déficitaire en 2010, l'écart de croissance entre les recettes et les dépenses publiques implique donc que le déficit public augmente en 2011-2014 malgré la mise en œuvre à partir de 2011 des mesures de réduction du déficit.
-
- Au cours de la période 2011-2014, l'**élasticité des recettes publiques au PIB** (qui mesure le degré de « sensibilité » des recettes à la croissance économique) est en moyenne égale à 0,74, c'est-à-dire une augmentation du taux de croissance du PIB de 1% implique une augmentation des recettes de 0,74%.
 - Or, la moyenne historique de l'élasticité des recettes publiques au PIB depuis 1990 se situe à +/- 0,9 (quoi qu'il convient de relever que l'élasticité est très volatile autour de cette moyenne).
 - L'évolution des recettes publiques dans le scénario de base se situe donc en-deçà des taux de croissance historiques.
 - Ceci s'explique notamment par l'effet retardé de la crise économique sur les recettes publiques (notamment au niveau des impôts directs → IRC) et par certains changements de structure (par exemple au niveau de la taxe d'abonnement).
 - Néanmoins, afin de refléter les incertitudes qui entourent les prévisions de recettes publiques, deux scénarios alternatifs sont simulés dans lesquels l'impact de

facteurs d'élasticité plus élevés sont simulés, on l'occurrence des élasticités de 0,8 et de 0,9.

- Dans le **premier scénario alternatif (e = 0,8)**, le déficit public se chiffre à 555 mio. € en 2011 (-1,3% du PIB). En vertu du décalage entre recettes et le cycle économique décrit ci-dessus, le déficit augmente en 2012 et 2013 et puis diminue en 2014. En fin de période, le déficit public se chiffre à 695 mio. € (-1,3% du PIB) et la dette publique est égale à 11.395 mio. € (21,8% du PIB).
- Dans le **second scénario alternatif (e = 0,9)**, le déficit public se chiffre à 435 mio. € en 2011 (-1,0% du PIB). En vertu du décalage entre recettes et le cycle économique décrit ci-dessus, le déficit augmente en 2012 et puis diminue en 2013 et 2014. En fin de période, le déficit public se chiffre à 204 mio. € (-0,4% du PIB) et la dette publique est égale à 10.395 mio. € (19,9% du PIB).

La politique budgétaire par rapport aux critères du Pacte de Stabilité et de Croissance

- A politique inchangée, le Luxembourg continue, au cours de la période 2011-2014, à respecter les valeurs de référence de 3% du PIB pour le déficit public et de 60% du PIB pour la dette publique définies par le Pacte de Stabilité et de Croissance.
- Or, tout au long de la période 2011-2014, le solde budgétaire reste négatif et le Luxembourg s'écarte de son objectif budgétaire à moyen terme d'un solde budgétaire « structurel » de +0,5% du PIB.
- La variation du solde budgétaire de l'administration publique sur une base annuelle se situe, selon les différents scénarios, dans un intervalle de -0,8% du PIB à +0,4% du PIB. Pour rappel, le Pacte de Stabilité prévoit que les Etats membres qui n'ont pas encore atteint leur objectif budgétaire à moyen terme doivent procéder à un ajustement budgétaire de l'ordre de 0,5% du PIB (+/- 125 mio. €) en termes structurels jusqu'à ce que l'objectif budgétaire à moyen terme soit atteint.
- Par ailleurs, dans les trois scénarios présentés ci-dessus, le solde de financement de l'administration publique est négatif en 2014 (entre -200 et -1.128 mio. € ou entre -0,4 et -2,2% du PIB).

TABLEAU 5a : Notification « Maastricht » du 1^{er} avril 2011 – recettes et dépenses des administrations publiques en 2010 et 2011 et comparaison avec la notification du 1^{er} octobre 2010 (en mio. €)

		2010			2011		
		notification	notification	différence	budget voté	notification	différence
		X-2010	IV-2011			IV-2011	
	Dépenses	17 285	17 158	-108	17 783	17 958	183
	variation en %	7.6%	6.6%		3.1%	4.7%	
P.2	Consommation intermédiaire	1 443	1 452	+8	1 442	1 446	+4
P.5	Formation de capital	1 041	1 087	+48	1 589	1 723	+134
D.1	Rémunération des salariés	3 219	3 218	-1	3 408	3 384	-22
D.29	Autres impôts sur la production	12	8	-3	11	3	-8
D.3	Subventions à payer	874	854	-20	856	894	+38
D.4	Revenus de la propriété	228	171	-57	274	214	-60
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0	0	+0	0	0	+0
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	6 108	6 119	+11	6 341	6 417	+76
D.6311+	Prestations sociales en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis par l'intermédiaire de producteurs marchands	2 055	2 069	+14	2 179	2 145	-34
D.7	Autres transferts courants	1 255	1 231	-23	1 303	1 339	+36
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	0	0	+0	0	0	+0
D.9	Transferts en capital à payer	614	538	-76	566	569	+3
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	18	9	-9	26	21	-5
	Recettes	16 384	16 448	+61	17 271	17 316	+44
	variation en %	3.9%	4.6%		5.4%	5.3%	
P.11	Production marchande	397	379	-18	411	380	-32
P.12	Production pour usage final propre	0.0	0.0	+0	0.0	0.0	+0
P.131	Paiements au titre de l'autre production non marchande	342	342	-1	352	363	+31
D.2	Impôts sur la production et les importations	4 894	4 734	+40	4 998	4 930	-88
D.39	Autres subventions sur la production à recevoir	0.0	0.0	+0	0.0	0.0	+0
D.4	Revenus de la propriété	723	588	-155	700	584	-136
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	5 360	5 548	+188	5 679	5 909	+230
D.61	Contributions sociales	4 743	4 746	+3	4 885	5 049	+83
D.7	Autres transferts courants	50	58	+8	60	52	-8
D.9	Transferts en capital à recevoir	76	74	-3	85	89	+16
B.9	Capacité/besoin de financement	-880	-710	+170	-321	-640	-119

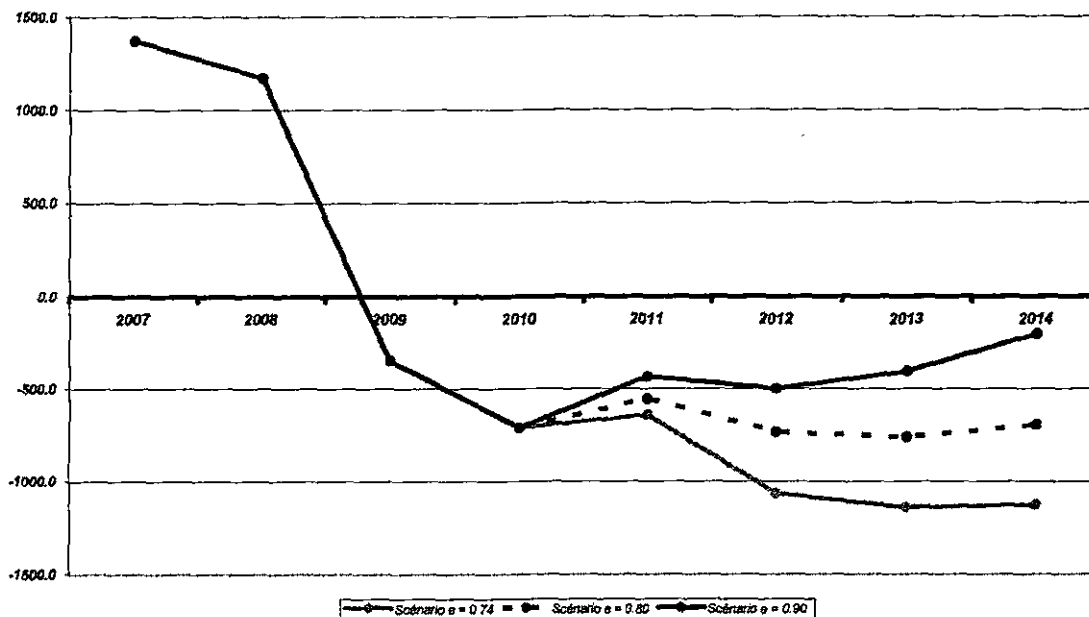
TABLEAU 5a : Notification « Maastricht » du 1^{er} avril 2011 – recettes et dépenses des administrations publiques en 2010 et 2011 et comparaison avec la notification du 1^{er} octobre 2010 (en % du PIB)

		2010			2011		
		notification	notification	différence	budget voté	notification	différence
		X-2010	IV-2011			IV-2011	
	Dépenses	41.8	41.8	-0.3	40.8	41.0	0.4
P.2	Consommation intermédiaire	3.5	3.5	0.0	3.3	3.3	0.0
P.5	Formation de capital	4.0	4.1	0.1	3.6	3.9	0.3
D.1	Rémunération des salariés	7.8	7.8	0.0	7.8	7.7	-0.1
D.29	Autres impôts sur la production	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
D.3	Subventions à payer	1.8	1.6	0.0	1.5	1.8	0.1
D.4	Revenus de la propriété	0.8	0.4	-0.1	0.8	0.5	-0.1
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	14.8	14.8	0.0	14.5	14.7	0.2
D.6311+	Prestations sociales en nature correspondant aux dépenses consacrées à l'achat de produits fournis par l'intermédiaire de producteurs marchands	5.0	5.0	0.0	5.0	4.9	-0.1
D.7	Autres transferts courants	3.0	3.0	-0.1	3.0	3.1	0.1
D.8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
D.9	Transferts en capital à payer	1.5	1.3	-0.2	1.3	1.3	0.0
K.2	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0
	Recettes	39.7	39.9	0.1	39.6	39.6	0.1
P.11	Production marchande	1.0	0.9	0.0	0.9	0.8	-0.1
P.12	Production pour usage final propre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
P.131	Paiements au titre de l'autre production non marchande	0.8	0.8	0.0	0.8	0.9	0.1
D.2	Impôts sur la production et les importations	11.4	11.5	0.1	11.4	11.3	-0.2
D.39	Autres subventions sur la production à recevoir	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
D.4	Revenus de la propriété	1.8	1.4	-0.4	1.6	1.3	-0.3
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	13.0	13.4	0.5	13.0	13.5	0.5
D.61	Contributions sociales	11.5	11.5	0.0	11.4	11.5	0.1
D.7	Autres transferts courants	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0
D.9	Transferts en capital à recevoir	0.2	0.2	0.0	0.2	0.2	0.0
B.9	Capacité/besoin de financement	-2.1	-1.7	0.4	-1.2	-1.5	-0.3

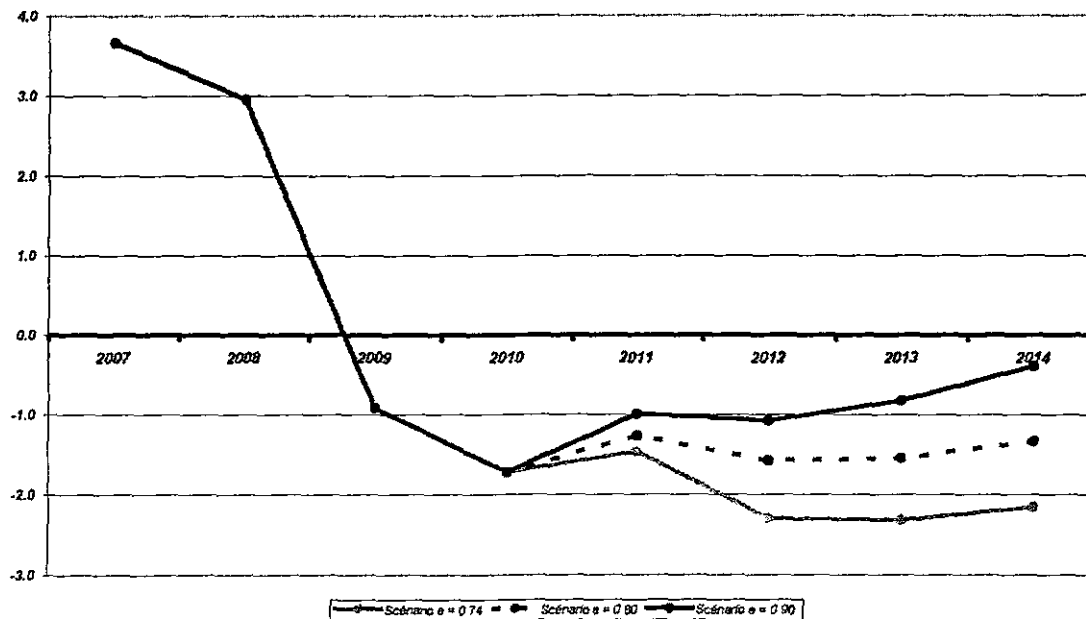
TABLEAU 6 : Administration publique – recettes, dépenses, solde budgétaire et dette publique, 2011-2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Scénario de base: élasticité recettes =0.74						
Dépenses	16 064	17 156	17 559	18 989	19 895	20 828
Recettes	15 716	16 446	17 314	17 922	18 758	19 700
Solde en mio. €	-348	-710	-645	-1 067	-1 136	-1 128
Solde en % du PIB	-0.9	-1.7	-1.5	-2.3	-2.3	-2.2
Dette publique en mio. €	5 541	7 681	7 712	9 198	10 838	12 395
Dette publique en % du PIB	14.6	18.6	17.6	19.8	22.0	23.7
Scénario: élasticité recettes =0.80						
Dépenses	16 064	17 156	17 559	18 989	19 895	20 828
Recettes	15 716	16 446	17 404	18 256	19 144	20 133
Solde en mio. €	-348	-710	-555	-733	-750	-695
Solde en % du PIB	-0.9	-1.7	-1.3	-1.6	-1.6	-1.3
Dette publique en mio. €	5 541	7 681	7 712	8 898	10 238	11 395
Dette publique en % du PIB	14.6	18.6	17.6	19.2	20.8	21.8
Scénario: élasticité recettes =0.90						
Dépenses	16 064	17 156	17 559	18 989	19 895	20 828
Recettes	15 716	16 446	17 623	18 489	19 501	20 624
Solde en mio. €	-348	-710	-435	-501	-394	-204
Solde en % du PIB	-0.9	-1.7	-1.0	-1.1	-0.8	-0.4
Dette publique en mio. €	5 541	7 681	7 712	8 688	9 738	10 395
Dette publique en % du PIB	14.6	18.6	17.6	18.7	19.8	19.9

GRAPHIQUE 1 : Evolution du solde de financement de l'administration publique dans les trois scénarios, 2011-2014 (en mio. €)



GRAPHIQUE 2 : Evolution du solde de financement de l'administration publique dans les trois scénarios, 2011-2014 (en % du PIB)



ANNEXE 1 : CADRE CONCEPTUEL ET HYPOTHESES

Approche générale

Le scénario macroéconomique de base retenu sur est un scénario construit « à politique inchangée » de l'évolution des finances publiques. Ceci signifie qu'il y a une **symétrie par rapport aux risques positifs ou négatifs** : les chances d'avoir un scénario améliorée ou détériorée sont identiques. Un tel choix se distingue d'une approche prudente qui consiste à prendre davantage en compte la matérialisation d'un certain nombre de risques négatifs

Dans ce contexte, il faut de prime abord mentionner le fait que **le scénario ne tient pas compte d'un choc spécifique négatif additionnel sur le secteur financier**, ceci est vrai à la fois au niveau des hypothèses sur l'indice boursier qui impacte sur la taxe d'abonnement comme au niveau des recettes liées à l'emploi dans le secteur financier ou liées à l'impôt sur les collectivités. Si la crise financière actuelle et certaines incertitudes concernant différentes activités du secteur financier devaient produire des effets négatifs supplémentaires, le scénario présent part de l'hypothèse que ces effets ne se produiront qu'après la période considérée, i.e. après 2014.

Construction d'un scénario à politique inchangée

Un certain nombre de principes méthodologiques ont été retenus pour la construction des estimations des finances publiques dans un **scénario à politique inchangée**.

Pour les **dépenses publiques** :

- les **taux de croissance historiques** en volume sur longue période (1990-2010) ont été utilisés comme référence pour la prévision de certains agrégats de la dépense publique (consommation intermédiaire, subventions ou transferts courants),
- le **programme pluriannuel** est utilisé comme référence pour la prévision de l'**investissement public et des transferts en capital**,
- pour certaines autres catégories, des hypothèses sur les facteurs déterminants de l'évolution de la dépense ont été retenues (rémunérations).

Pour les **recettes publiques** :

une approche mixte a été retenue prenant en compte l'influence d'agrégats macroéconomiques sur les recettes et le rôle de facteurs de nature microéconomique, moins liés au cycle économique, émanant de l'**expertise des administrations fiscales**.

Hypothèses internationales

Pour la croissance dans la zone euro, le scénario se base sur les dernières prévisions disponibles de la **Commission européenne** pour les années 2011-2012, alors qu'il prend en compte la prévision à moyen terme de l'**OCDE** pour la deuxième moitié de la période, i.e. 2013-2014.

Quant à l'évolution de l'indice boursier Eurostoxx, il s'agit d'une prévision réalisée par le STATEC. La prévision prévoit que l'indice boursier rejoint son niveau d'avant crise (2007) en fin de période en 2014. Une telle évolution est largement tributaire de l'**absence d'une nouvelle crise économique et financière** au niveau international et d'une résolution progressive de la *crise de la dette publique en Europe*.

HYPOTHESES DETAILLEES CONCERNANT LES DEPENSES PUBLIQUES

CATEGORIE	Description/sous-catégorie	Description des principales hypothèses	Niveau en 2011 (en mio. €)
Rémunérations		<p>La prévision prend en compte les facteurs principaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ échelle mobile des salaires liée à l'évolution du taux d'inflation en prenant en compte les décisions « bipartite »; ▪ les effets de structure liés à l'ancienneté et les promotions ; ▪ évolution du volume net de l'emploi : +300 postes par an pour l'administration centrale ; progression de l'emploi dans l'ensemble du secteur (SEC95) au taux historique moyen (2.5%); ▪ croissance des pensions supérieure à la croissance de la masse salariale dans l'administration publique sur une base historique. 	3384
Consommation intermédiaire	Dépenses courantes de l'administration publique (frais, loyers, acquisitions)	Le taux de croissance en volume de la consommation intermédiaire est fixé à 5.2% l'an, ce qui reflète le taux de croissance historique de longue période (1990-2010), i.e. 5.5% par en termes réels. Un léger freinage en fin de période explique le taux moyen en-dessous du taux historique.	1446
Transferts sociaux en nature		<p>Les projections de l'assurance maladie/maternité se basent sur les hypothèses suivantes : taux de cotisation unique de 5,60% avec une majoration de 0,50% pour les assurés couverts par les indemnités pécuniaires, contribution de l'Etat de 40% de l'ensemble des cotisations, dotation spéciale de l'Etat de 20 millions d'euros destinée à compenser de façon forfaitaire l'incorporation des prestations en espèces de maternité dans le régime général de l'assurance maladie/maternité, économies directes sur les tarifs des prestataires de soins à hauteur de 20 millions d'euros et adaptations statutaires des prestations et des participations des patients à hauteur de 20 millions d'euros.</p> <p>Il est supposé que les prestations en nature de la Caisse nationale de santé progressent en volume à un rythme constant de l'ordre de 3% sur la période 2012-2014. L'augmentation des prix est égale à celle de l'échelle mobile.</p> <p>Les prestations en nature de l'assurance dépendance sont supposées augmenter de 2,6% en volume sur la période 2012-2014, ce qui correspond à l'évolution probable du nombre des bénéficiaires du régime suite au vieillissement de la population protégée. De nouveau, l'échelle mobile est appliquée pour adapter l'évolution des prix sur la période de projection.</p> <p>Pour l'administration centrale, le niveau des transferts sociaux en nature va atteindre 80 millions en 2014 sur base d'une progression historique sur la période.</p>	2145
Transferts sociaux en espèces		<p>La croissance moyenne en volume des dépenses pour prestations en espèces du régime général de pension est estimée à 3% sur la période 2012-2014.</p> <p>Les prestations en espèces autres que les prestations familiales (désindexées depuis 2007) sont ajustées à l'évolution des prix selon les hypothèses de l'évolution de l'échelle mobile.</p>	6417

		<p>Des ajustements à l'évolution du niveau de vie des prestations de pension et des rentes de l'ordre de 1% sont considérés en 2011 et 2012 et de l'ordre de 2% en 2013 (augmentation nominale des dépenses de l'ordre de 70 millions euro par tranche d'ajustement de 2%). Il est à rappeler que l'ajustement des pensions et des rentes est calculé sur base de l'évolution du salaire horaire moyen, déduction faite des salaires élevés et des salaires réduits, et de ce fait il est à supposer que le facteur d'ajustement restera proche des valeurs calculées dans le passé.</p> <p>L'augmentation en volume des prestations en espèces des autres régimes est globalement alignée sur l'évolution de l'emploi sur la période 2012-2014.</p> <p>Suite à la réforme relative aux prestations de la Caisse nationale des prestations familiales, une stagnation des dépenses de ce régime est supposée.</p> <p>Quant à l'administration centrale, le niveau des transferts sociaux va s'élever à 1,2 milliards d'euros en 2014. Les principales composantes en termes de montants sont le RMG, le Fonds pour l'emploi et le Fonds des pensions</p>	
Transferts de l'Etat à la Sécurité sociale	Assurance dépendance	Dans l'hypothèse retenue, la participation de l'Etat est maintenue à 140 millions.	
	Mutuelle des employeurs	<p>Il est tenu compte du versement de 25 millions par an de l'Etat à la Mutuelle décidé dans le cadre de la bipartite avec les employeurs et visant à compenser les charges salariales découlant de l'augmentation du salaire social minimum au 1.1.2011.</p> <p>Ce transfert est ajouté aux recettes normales de la Mutuelle des employeurs, mais son affectation n'est pas prévue, de sorte que ce versement augmente la réserve.</p> <p>En cas d'affectation de cette recette à un versement aux entreprises, ou à une réduction du taux de cotisation, le solde de la Sécurité sociale et de l'Administration publique diminuerait de 25 millions par an pour les années 2011 à 2014.</p>	
	RMG	Augmentation du nombre de bénéficiaires de 5% par an	144
	Fonds pour l'emploi	Augmentation du nombre de bénéficiaires de 5% par an	358
	Fonds des pensions	Croissance annuelle se basant sur une approche historique.	490
Charges d'intérêt/revenus de la propriété		L'estimation dépend du taux d'intérêt dans le scénario macroéconomique.	214
Subsides		Approche historique : le taux de croissance des dépenses en volume suit le taux de croissance historique sur la période (1990-2010) en volume, i.e. 3.5% par an.	694
Formation brut de capital fixe		Prise en compte des données sur la formation brut de capital fixe telles qu'indiquées dans le programme pluriannuel du budget	1723
Autres transferts courants	Transferts UE, transferts aux ménages, transferts aux entreprises, transferts aux écoles privées, transferts aux ASBL pour ménages etc.	Approche historique : le taux de croissance des dépenses en volume suit avec 5.7% le taux de croissance historique sur longue période (1990-2010) en volume, 5.8%.	1339

28.3.2011

Transferts en capital à payer	Aides à l'investissement aux entreprises, Fonds pour la coopération au développement, Fonds Kyoto etc.	Prise en compte des données sur la formation brut de capital fixe telles qu'indiquées dans le programme pluriannuel	569
-------------------------------	--	---	-----

HYPOTHESES CONCERNANT LES RECETTES PUBLIQUES

CATEGORIE	Description/sous-catégorie	Description des principales hypothèses	Niveau en 2011 (en mio. €)
Production marchande		<i>Approche historique</i> : le taux de croissance des recettes en volume est fixé à 3,7%, le taux de croissance historique de longue période (1990-2010) en volume étant égal à 3,0%.	360
Production non-marchande		<i>Approche historique</i> : le taux de croissance des recettes en volume est fixé à 5,1%, le taux de croissance historique de longue période (1990-2010) en volume étant égal à 6,6%.	383
Impôts sur la production et les importations			4930
	Taxe d'abonnement	<p>L'évolution des recettes dépend des facteurs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ corrélation avec l'indice boursier dans le scénario macroéconomique, ▪ prise en compte des effets de structure, i.e. une part croissante de fonds auxquels s'applique un taux d'imposition inférieur au taux plein de 0,05%; ▪ prise en compte des effets des décisions sur l'abolition du régime holding 1929 et exonération ETF. <p>Par rapport aux nouveaux régimes qui seront mis en place (UCITS IV, AIMF) pendant cette période, une appréciation légèrement positive sur le secteur des fonds d'investissement est prise en compte.</p>	634
	TVA nette	Les recettes dépendent de trois facteurs: croissance finale des ménages dans le scénario macroéconomique; les taux de croissance historiques (période 2001-2005), une hypothèse sur les remboursements.	2074
	Commerce électronique	Cette recette n'est pas directement liée à un agrégat macroéconomique national. Compte tenu de la perspective d'un changement de régime (passage à un autre système de taxation en 2015), l'hypothèse centrale se base sur une stabilisation en termes réels à partir de 2012. Ceci correspond à une croissance nominale de 2,5% identique au taux d'inflation.	394
	Douanes et accises	<i>Approche historique</i> car ces recettes dépendent de nombreux facteurs non-déterminés par le cycle économique. Ainsi est retenu un taux croissance moyen des recettes de sensiblement supérieur à 1% par an correspondant à la croissance historique moyenne sur la période (2006-2010). Le scénario prend en compte les éléments contextuels suivants: en matière d'accises, la politique actuelle des différentiels est maintenue et aucune nouvelle décision au niveau UE suite à la décision Ecofin de 2009 en matière de taux n'est attendue. Quant au domaine de la santé (i.e. vente de cigarettes), une approche modérée en termes d'interdiction est supposée (i.e. pas d'interdiction totale dans les pays européens).	
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine et impôts sur le capital			5958
	Impôt retenu sur les traitements et salaires	Les recettes dépendent de la masse salariale dans le scénario macroéconomique qui ne prévoit pas de développement négatif du secteur financier. Prise en compte de la non-indexation des barèmes.	2300
	Impôt sur le revenu des	Cet impôt est moins lié à la masse salariale: croissance plus importante en 2012 due à l'application du	540

	personnes physiques fixé par voie d'assiette	taux marginal maximal de 39%, croissance modérée entre 2-4% sur le reste de la période. Prise en compte de la non-indexation des barèmes.	
	Contribution de crise	En vigueur pendant deux ans (2011 et 2012 et perception d'arriérés en 2013) : total 175 millions euros.	
	Impôt sur le revenu des collectivités	67% de l'IRC provient du secteur financier . L'évolution de cette recette dépend des hypothèses retenues sur le secteur financier (aucun choc sur la rentabilité et la compétitivité n'est considéré) et sur le traitement des soldes dus d'années antérieures . Le scénario retenu part d'une résorption majeure des soldes ouverts des années précédentes en fin 2011, ce qui induit une chute des recettes en 2012 (de 200 millions euros) car l'effet des soldes ouverts jouera beaucoup moins. Une croissance légère en 2013 et 2014 suit l'évolution positive prévue dans le secteur financier.	1550
Cotisations sociales		Les cotisations sociales des organismes de sécurité sociale à charge des ménages et des entreprises sont estimées sur base des hypothèses du STATEC concernant l' évolution de l'emploi, du taux de chômage, de l'échelle mobile, du coût salarial unitaire , ajustées en fonction des différences entre la constitution de la masse salariale globale et l'assiette cotisable des différents régimes sur la période 2010-2014. Les taux de cotisation restent inchangés sur l'ensemble de la période de projection, à part le taux applicable dans le cadre de la Mutuelle des employeurs, lequel présente des diminutions successives à partir de 2012, suite au fait qu'après une première étape de trois ans pendant laquelle les entreprises occupant du personnel ouvrier bénéficient du différentiel sur la part "assuré", les assurés concernés récupèrent progressivement ce différentiel à partir de la quatrième année.	5049
Revenus de la propriété			564
	Intérêts de fonds en dépôt	Baisse liée à un niveau moins élevé de liquidités au niveau de la Trésorerie de l'Etat.	50
	Participation de l'Etat dans bénéfice d'entreprises ou dividendes	La part des bénéfices des entreprises et le niveau des dividendes croient avec les hypothèses faites sur l'indice boursier.	
	Fonds de compensation	Les revenus de la propriété du régime général de pension sont estimés sur base d'un taux de rendement global de 4% sur la réserve de compensation du régime de pension gérée par le Fonds de compensation sur la période 2011-2014. Sur l'ensemble des revenus de la réserve, une distinction s'impose entre bénéfices réalisés et non-réalisés. A ce sujet, les projections fixent la part du revenu réalisé à 50% des revenus calculés en 2011. Pour 2012-2014, les projections maintiennent le montant du revenu non-réalisé au niveau de 2011 de manière à ce que sur cette période la part du revenu réalisé progresse en pourcentage.	207

ANNEXE 2 : ESTIMATIONS DES REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Une partie non négligeable du solde du régime d'assurance pension est générée par les revenus de la fortune de la réserve de compensation du régime (40% en 2009). Dans le cadre du SEC95, ce revenu de la fortune rentre sous les revenus de la propriété du secteur de la sécurité sociale, déduction des plus et moins-values non réalisées sur actifs financiers. Dans le cadre des projections de septembre 2010, l'IGSS s'est basée pour l'année 2010 sur les chiffres renseignés sur le revenu de la fortune dans le budget interne du régime. De même, Les projections sur la période 2011-2014 appliquaient un taux de rendement de 4% sur l'ensemble de la réserve de compensation du régime. Cette approche semblait à ce stade conservatrice et appropriée. Compte tenu du fait que 1) il est impossible de disposer à cette période de l'année d'une indication fiable sur le revenu de la fortune du régime (fixé lors de l'évaluation des actifs financiers au 31 décembre de l'année), que 2) l'IGSS ne voulait pas à ce stade se prononcer sur une quelconque répartition possible entre revenus réalisés et non réalisés (faute de séries temporelles fiables, la stratégie d'investissement du régime n'a débuté qu'au cours de l'année 2008) et que 3) l'impact de la crise financière est fort imprévisible (taux d'intérêts...), l'IGSS a choisi de retenir à ce stade le chiffre renseigné dans le budget interne du régime comme meilleure estimation du revenu réalisé (de l'ordre de 300 millions EUR pour 2010). A posteriori les décomptes provisoires du régime renseignent que les revenus de la fortune avoisinent les 500 millions, dont 200 millions EUR de revenus réalisés à inclure dans les revenus de la propriété du secteur de la sécurité sociale, de manière à ce que l'estimation de l'IGSS en septembre 2010 surévaluait les revenus réalisés par le régime en 2010 de quelque 100 millions EUR. Sur base de cette expérience peu réjouissante du point de vue modélisation, l'IGSS a décidé d'inclure une répartition entre revenus réalisés et non-réalisés dans le cadre des projections de mars 2011. Dès à présent les projections fixent la part du revenu réalisé à 50% des revenus de la fortune du régime, ce qui explique que les estimations du revenu de la propriété pour l'année 2011 dans le cadre des projections de mars 2011 baissent de l'ordre de 50% en comparaison aux estimations de septembre 2010, soit de 250 millions EUR. Or cette répartition entre revenus réalisés et non-réalisés est purement théorique et il est hasardeux de prédire avec grande précision les revenus réalisés sur l'ensemble du portefeuille du Fonds de compensation, ni pour 2011, ni à l'horizon 2014. Ainsi la nouvelle approche retenue par l'IGSS minimise d'un côté les corrections inévitables à introduire à posteriori au niveau du revenu de la propriété du secteur de la sécurité sociale, tout en sachant d'un autre côté des corrections seront inévitables. **Suite au niveau important de la réserve de compensation (dépassant les 10 milliards EUR) et au fait que cette réserve augmentera davantage à court et moyen terme, l'exercice de projection du solde du secteur de la sécurité sociale dépendra majoritairement, voir exclusivement, des hypothèses retenues.**

ANNEXE 3 : SCENARIO DE BASE – RESULTATS DETAILLES DE PREVISIONS DE FINANCES PUBLIQUES, 2010-2014

Recettes et dépenses de l'administration publique (en mio. €)

	Code SEC	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1. Administration publique	S.13	-347.8	-709.9	-840.7	-1068.1	-1140.8	-1125.9
2. Administration centrale	S.1311	-1026.1	-1333.4	-1291.0	-1755.3	-1701.8	-1681.2
3. [...]	S.1312
4. Administrations locales	S.1313	-48.9	-8.4	31.0	-29.6	-59.9	-85.6
5. Sécurité sociale	S.1314	725.2	629.9	819.3	718.8	619.9	620.8
6. Recettes totales	TR	15715.9	16445.9	17315.7	17922.3	18763.1	19700.5
7. Dépenses totales	TE	16063.7	17155.9	17956.5	18988.2	19904.0	20826.4
8. Solde de financement	EDP B.9	-347.8	-710.0	-840.8	-1065.9	-1140.9	-1125.8
9. Charge d'intérêt	EDP D.41	139.8	170.6	214.3	224.3	237.1	254.4
10. Solde primaire		-208.0	-539.4	-426.5	-841.6	-903.8	-871.5
11. Mesures ponctuelles ("one-off") et temporaires		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
12. Impôts (12=12a+12b+12c)		9803.3	10326.2	10886.7	11110.9	11587.6	12127.0
12a. Impôts sur la production et les importations	D.2	4473.3	4734.3	4930.3	5180.5	5410.7	5843.1
12b.+12c. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine et impôts sur le capital	D.5+D.91	5330.1	5592.0	5956.4	5930.3	6176.8	6483.9
13. Cotisations sociales	D.61	4580.5	4745.9	5049.0	5336.4	5575.1	5836.6
14. Revenus de la propriété	D.4	498.7	587.7	563.5	605.7	672.9	749.7
15. Autres		833.4	808.1	814.5	869.3	927.4	985.2
16.=6. Recettes totales p.m.: Pression fiscale (D.2+D.5+D.61+D.91-D.985)	TR	16716.9	16446.9	17316.7	17922.3	18763.1	19700.5
17. Rémunération des salariés et consommation intermédiaire		4401.7	4689.5	4830.1	5168.0	5452.4	5747.3
17a. Rémunération des salariés	D.1	3028.4	3217.5	3384.1	3595.0	3772.4	3946.3
17b. Consommation intermédiaire	P.2	1375.3	1452.0	1448.0	1573.0	1680.0	1801.0
18. Transferts sociaux (18=18a+18b)		7849.0	8187.8	8562.3	9050.0	9496.1	9916.4
18a. Transferts sociaux en nature	D.6311, D.6312, D.6313	1974.1	2069.0	2144.9	2295.8	2397.1	2504.4
18b. Transferts sociaux en espèces	D.62	5874.8	6118.8	6417.4	6754.1	7098.9	7412.0
19.=9. Charges d'intérêt	EDP D.41	139.8	170.6	214.3	224.3	237.1	254.4
20. Subsidés	D.3	607.9	654.1	693.7	736.2	781.3	821.1
21. Formation brute de capital fixe	P.51	1388.5	1886.6	1723.1	1878.0	1701.9	1689.9
22. Autres		1666.9	1787.3	1933.0	2131.6	2235.1	2397.3
23.=7. Dépenses totales	TE	16063.7	17155.9	17956.5	18988.2	19904.0	20826.4

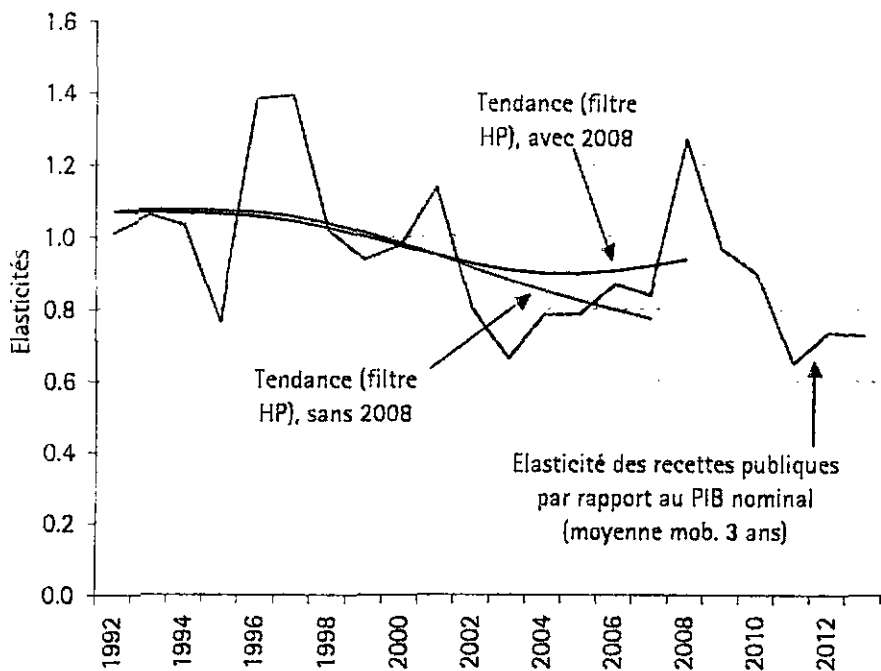
Recettes et dépenses de l'administration publique (variation en %)

	Code SEC	2010	2011	2012	2013	2014
1. Administration publique	S.13
2. Administration centrale	S.1311
3. [...]	S.1312
4. Administrations locales	S.1313
5. Sécurité sociale	S.1314
6. Recettes totales	TR	4.6	5.3	3.5	4.7	5.0
7. Dépenses totales	TE	6.8	4.7	5.7	4.8	4.6
8. Solde de financement	EDP B.9
9. Charge d'intérêt	EDP D.41	22.1	25.1	4.7	5.8	7.3
10. Solde primaire	
11. Mesures ponctuelles ("one-off") et temporaires	
12. Impôts (12=12a+12b+12c)		5.3	5.5	2.0	4.3	4.7
12a. Impôts sur la production et les importations	D.2	5.8	4.1	5.1	4.4	4.3
12b.+12c. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine et impôts sur le capital	D.5+D.91	4.9	6.5	-0.5	4.2	5.0
13. Cotisations sociales	D.61	3.8	6.4	5.7	4.5	4.7
14. Revenus de la propriété	D.4	13.8	-0.7	7.4	11.1	11.4
15. Autres		-3.2	1.1	6.6	6.7	6.3
16.=6. Recettes totales	TR	4.8	5.3	3.5	4.7	5.0
p.m.: Pression fiscale (D.2+D.5+D.61+D.91-D.995)		4.8	5.7	3.2	4.4	4.7
17. Rémunération des salariés et consommation intermédiaire		6.1	3.4	7.0	5.5	5.4
17a. Rémunération des salariés	D.1	6.3	5.2	6.2	4.9	4.6
17b. Consommation intermédiaire	P.2	5.6	-0.4	6.8	6.8	7.2
18. Transferts sociaux (18=18a+18b)		4.3	4.6	5.7	4.9	4.7
18a. Transferts sociaux en nature	D.6311, D.63121, D.63131	4.8	3.7	7.0	4.4	4.5
18b. Transferts sociaux en espèces	D.62	4.2	4.9	5.3	5.1	4.4
19.=9. Charges d'intérêt	EDP D.41	22.1	25.1	4.7	5.8	7.3
20. Subsidés	D.3	7.8	6.1	6.1	6.1	5.1
21. Formation brute de capital fixe	P.51	20.7	2.1	-2.6	1.4	-0.7
22. Autres		7.2	8.2	10.3	4.8	7.2
23.=7. Dépenses totales	TE	6.8	4.7	5.7	4.8	4.6

Recettes et dépenses de l'administration publique (en % du PIB)

	Code SEC	2009	2010	2011	2012	2013	2014
1. Administration publique	S.13	-0.9	-1.7	-1.6	-2.3	-2.3	-2.2
2. Administration centrale	S.1311	-2.7	-3.2	-2.9	-3.8	-3.5	-3.2
3. [...]	S.1312
4. Administrations locales	S.1313	-0.1	0.0	0.1	-0.1	-0.1	-0.1
5. Sécurité sociale	S.1314	1.9	1.5	1.4	1.5	1.3	1.2
6. Recettes totales	TR	41.3	39.9	39.6	38.6	38.1	37.7
7. Dépenses totales	TE	42.2	41.6	41.0	40.9	40.4	39.9
8. Solde de financement	EDP B.9	-0.9	-1.7	-1.5	-2.3	-2.3	-2.2
9. Charge d'intérêt	EDP D.41	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
10. Solde primaire		-0.5	-1.3	-1.0	-1.8	-1.8	-1.7
11. Mesures ponctuelles ("one-off") et temporaires		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
12. Impôts (12=12a+12b+12c)		25.8	25.0	24.9	23.9	23.5	23.2
12a. Impôts sur la production et les importations	D.2	11.8	11.5	11.3	11.2	11.0	10.8
12b.+12c. Impôts courants sur le revenu et le patrimoine et impôts sur le capital	D.5+D.91	14.0	13.6	13.6	12.8	12.5	12.4
13. Cotisations sociales	D.61	12.0	11.5	11.5	11.5	11.3	11.2
14. Revenus de la propriété	D.4	1.3	1.4	1.3	1.3	1.4	1.4
15. Autres		2.2	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
16.=6. Recettes totales p.m.: Pression fiscale (D.2+D.5+D.61+D.91-D.999)	TR	41.3	39.9	39.6	38.6	38.1	37.7
17. Rémunération des salariés et consommation intermédiaire		11.6	11.3	11.0	11.1	11.1	11.0
17a. Rémunération des salariés	D.1	8.0	7.8	7.7	7.7	7.7	7.6
17b. Consommation intermédiaire	P.2	3.8	3.5	3.3	3.4	3.4	3.5
18. Transferts sociaux (18=18a+18b)		20.6	19.8	19.6	19.5	19.3	19.0
18a. Transferts sociaux en nature	D.6311, D.63121, D.63131	5.2	5.0	4.9	4.9	4.9	4.8
18b. Transferts sociaux en espèces	D.62	15.4	14.8	14.7	14.5	14.4	14.2
19.=9. Charges d'intérêt	EDP D.41	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
20. Subsidés	D.3	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
21. Formation brute de capital fixe	P.51	3.7	4.1	3.9	3.6	3.5	3.2
22. Autres		4.4	4.3	4.4	4.8	4.5	4.6
23.=7. Dépenses totales	TE	42.2	41.6	41.0	40.9	40.4	39.9

Graphique: Recettes et PIB en valeur



Source: STATEC